

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 1^{er} octobre 2025

DEL20251001_099

L'an deux mil vingt-cinq, le premier octobre, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle polyvalente, à LA MURAZ, sur convocation adressée à tous ses membres, le 25 septembre précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32

Présents : 20

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Gianni GUERINI, Nadine PÉRINET ;

MONNETIER-MORNEX : Christophe AUGUSTIN, Laurent CHIORINO ;

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Denise FERNANDES ;

PERS-JUSSY : Dominique BRAND, Patrice DOMPMARTIN, Isabelle ROGUET ;

REIGNIER-ÉSERY : Virginie JACQUEMOUD, Sébastien JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, Lucas PUGIN, Isabelle SAGE ;

SCIENRIER : Michel BRANTUS, Patricia DÉAGE ;

Pouvoir : 2

Absents excusés avec procuration : André PUGIN a donné pouvoir à Virginie JACQUEMOUD ; Billy MARQUET a donné pouvoir à Stéphanie LE MOAL ;

Absents excusés : Esther VACHOUX, Ludovic WISZNIEWSKI, Valérie VACHOUX, Denise GERELLI-FORT ;

Absents : Anne-Marie LALLIARD, David DE VITO, Sophie BIOLLUZ, Didier EISACK, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI ;

Secrétaire de séance : Nadine PERINET

DEL20251001_099 - Approbation de la Convention d'Objectifs avec "Initiative Genevois" pour la période 2026-2028

Rapporteur : Monsieur Laurent FAVRE, 2^{ème} Vice-président en charge de l'Economie

ANNEXE 6

VU l'arrêté préfectoral n°PREF DRCL BCLB-2025-00021 en date du 28 mars 2025, portant approbation des derniers statuts en vigueur de la CCA&S, dans leur version adoptée par délibération n°DEL 20241002_102 du Conseil communautaire, le 02 octobre 2024, en particulier sa compétence Développement Economique (article 8-2-1) ;

VU la Convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises entre la CCA&S et la Région Auvergne Rhône-Alpes (AURA) en date du 6 mars 2023 ;

VU la Convention d'objectifs avec « Initiative Genevois » 2014-2026, approuvée par le Conseil Communautaire le 20 mars 2024.

VU l'avis favorable de la Commission Economie en date du 22 mai 2025 ;

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 16 juin 2025, et du 22 septembre 2025 ;

La CCA&S soutient l'entrepreneuriat sur son territoire, notamment à travers le co-financement depuis plusieurs années de la plateforme "Initiative Genevois", membre du premier réseau associatif national de financement de l'entrepreneuriat.

Pour rappel, Initiative Genevois expertise les projets de création, reprise et croissance de jeunes entreprises, et soutient financièrement ces entrepreneurs à travers l'octroi de prêts d'honneur : des prêts à taux zéro, sans garantie personnelle, qui produisent un effet levier sur les prêts bancaires.

Elle les suit également pendant leurs trois premières années, notamment grâce à un parrainage de chefs d'entreprises expérimentés et un réseau dynamique de créateurs.

Arve & Salève avait formalisé son soutien à Initiative Genevois dans une convention d'objectifs de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, selon les modalités suivantes (article 9) :

- Subvention de 1 000 € par projet validé par le comité d'attribution auquel s'ajoute une part fixe de 0,16 € par habitant.
- Seuil maximum de projets subventionnés à hauteur de 10 par an.
- La subvention versée en année n correspond au nombre de projets validé en année n-1.

En 2025, Initiative Genevois a engagé une démarche **de renégociation avec les EPCI** afin de remettre à plat les modalités de financement de chacun, **en vue d'une harmonisation**. En effet, en 2023, les EPCI sollicités pour compenser le déficit de l'association suite à la baisse des fonds européens, ne sont pas parvenus à s'accorder sur un financement commun.

La situation actuelle est complexe pour la structure, source d'incertitude mais également non satisfaisantes pour les EPCI.

Initiative Genevois sollicite aujourd'hui les EPCI pour un **financement homogène, à 0.50€/habitant**, dès le **01/01/2026**.

Objectifs visés : stabilité, visibilité, possibilité de développer de nouveaux projets, et égalité entre EPCI.

La Commission Economie a souligné le travail de fonds engagé par la structure, la proximité du service avec les permanences à la Maison Cécile Bocquet, la démarche de transparence et d'équité. Depuis 2023, une démarche d'assainissement financier de la structure a été opérée, une feuille de route dressée pour diminuer certaines dépenses et surtout augmenter les recettes (anciens lauréats, sponsoring etc.).

Sur le plan financier pour Arve & Salève, ces nouvelles modalités seraient neutres au regard des dernières années :

	Subventions versées 1000€/PP + 0.16€/hab	Simulations 0.50€/hab
2022	2000€ (2 PP en 2021)	Environ 10 000€
2023	12 210€ (9 PP)	
2024	11 240€ (8 PP)	
2025	10 360€ (7 PP)	Environ 10 500€
2026	? (A ce jour 3 PP)	

Suite aux avis favorables de la Commission Economie et du Bureau communautaire, Monsieur le Vice-Président propose donc d'accepter ces nouvelles modalités à 0.50€ / habitant et de reprendre une nouvelle convention en lieu et place de l'existante, **pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2028**,

Au vu de l'ensemble des informations présentées et restituées, relatives à l'activité de la Collectivité en 2024, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de la nouvelle convention d'objectifs 2026 – 2028 avec l'Association "Initiative Genevois", modifiant le système de financement, par une subvention calculée à partir d'un coût de 0.50€ par habitant, à partir du 01/01/2026, en lieu et place de l'actuelle convention en cours.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la présente convention ou tout document afférent à la présente délibération.

La Secrétaire de séance
Nadine PERINET

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 08/10/2025
Publié, le 08/10/2025

PAGE ANNULÉE

